

# AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE - LCL-P

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/12/2024

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Article 8 ■ Label ISR

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **103,8764 (EUR)**  
Date de VL et d'actif géré : **30/12/2024**  
Actif géré : **21 504,97 (millions EUR)**  
Code ISIN : **FR0013296902**  
Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**  
Eligibilité :  
**Compte-titres, Assurance-vie Eligible Planilion**  
Type de VL Monétaire : **VL variable**

## Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

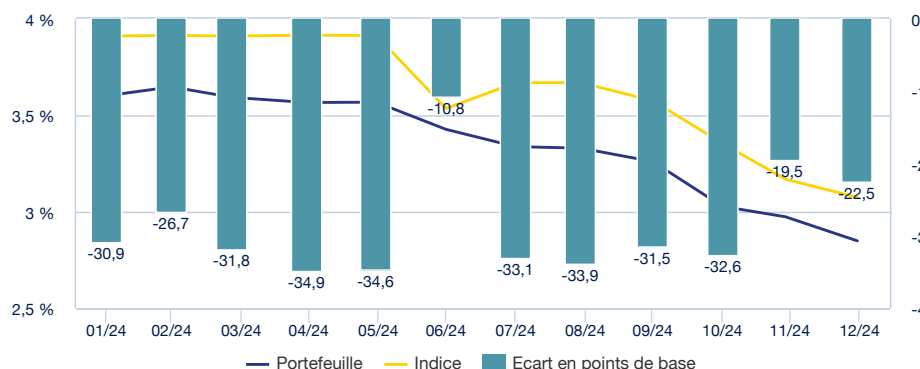
## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**  
Date de création de la classe : **31/07/2018**  
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**  
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**  
Souscription minimum: 1ère / suivantes :  
**1 millième part(s)/action(s)**  
Limite de réception des ordres :  
**Ordres reçus chaque jour J avant 14:30**  
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :  
**0,30%**  
Durée minimum d'investissement recommandée :  
**1 jour à 1 mois**

Pour plus d'informations concernant les frais applicables se référer aux KID et prospectus du fonds

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance\* (Source : Fund Admin)



### Performances glissantes\* (Source : Fund Admin)

|              | Depuis le  | Depuis le  | 1 mois     | 3 mois     | 1 an       | 3 ans      | 5 ans | 10 ans     | Depuis le |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------|------------|-----------|
|              | 28/12/2023 | 28/11/2024 | 30/09/2024 | 28/12/2023 | 30/12/2021 | 31/12/2019 | -     | 03/08/2018 |           |
| Portefeuille | 3,45%      | 2,85%      | 2,96%      | 3,45%      | 2,02%      | 0,92%      | -     | 0,59%      |           |
| Indice       | 3,77%      | 3,07%      | 3,21%      | 3,77%      | 2,33%      | 1,19%      | -     | 0,84%      |           |
| Ecart        | -0,32%     | -0,23%     | -0,25%     | -0,32%     | -0,32%     | -0,27%     | -     | -0,25%     |           |

### Performances calendaires\* (Source : Fund Admin)

|              | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   | 2019   | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------|------|------|------|
| Portefeuille | 3,45%  | 2,95%  | -0,33% | -0,84% | -0,58% | -0,53% | -    | -    | -    | -    |
| Indice       | 3,77%  | 3,29%  | -0,03% | -0,53% | -0,47% | -0,40% | -    | -    | -    | -    |
| Ecart        | -0,32% | -0,33% | -0,30% | -0,31% | -0,11% | -0,14% | -    | -    | -    | -    |

\* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 jour à 1 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

|                            | 1 an  | 3 ans | 5 ans | Depuis le lancement * |
|----------------------------|-------|-------|-------|-----------------------|
| Volatilité du portefeuille | 0,04% | 0,25% | 0,27% | 0,25%                 |
| Volatilité de l'indice     | 0,04% | 0,25% | 0,27% | 0,26%                 |
| Tracking Error ex-post     | 0,01% | 0,01% | 0,02% | 0,02%                 |

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

### Indicateurs (Source : Amundi)

|                    | Portefeuille |
|--------------------|--------------|
| Sensibilité *      | 0,00         |
| Note moyenne       | AA-          |
| Nombre de lignes   | 272          |
| Nombre d'émetteurs | 71           |

\* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

## MONÉTAIRE COURT TERME ■



Patrick Simeon

Responsable de la gestion Monétaire



Benoit Palliez

Gérant de portefeuille

## Commentaire de gestion

**Politique monétaire :**

Le conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne a baissé les trois taux d'intérêt directs de 25 points de base.

Il s'agit de la quatrième baisse des taux depuis juin 2024.

Cette décision se base sur l'évaluation actualisée des perspectives d'inflation, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la vigueur de la transmission de la politique monétaire.

Les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal ont été ramenés respectivement à 3,00 %, 3,15 % et 3,40 %.

**Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 12 à €str + 29 bps.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 49 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-.

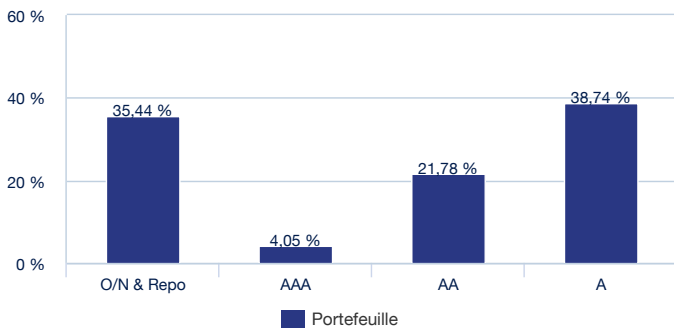
Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C (1.310) en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (0.452).

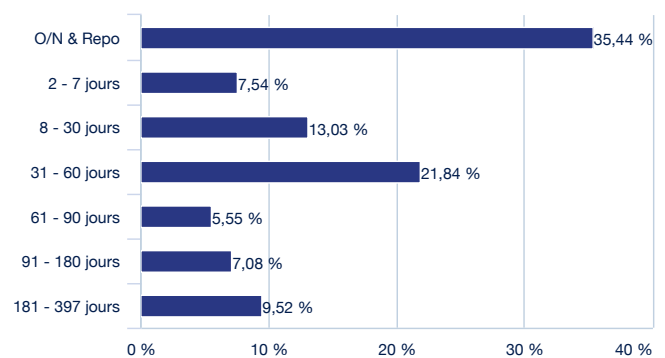
## Composition du portefeuille (Source : Amundi)

## Répartition par notations long terme (Source : Amundi) \*



\* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

## Répartition par maturité (Source : Amundi) \*



\* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

## Principales lignes (Source : Amundi)

|                    | Portefeuille | Maturité   | Pays      | Groupe d'instrument | Contrepartie *            |
|--------------------|--------------|------------|-----------|---------------------|---------------------------|
| CREDIT AGRICOLE SA | 3,23%        | 06/01/2025 | France    | Monétaire           | -                         |
| MUFG BANK LTD      | 2,29%        | 06/02/2025 | Japon     | Monétaire           | -                         |
| EUROPEAN UNION     | 1,43%        | 01/01/2025 | Zone Euro | Repo                | UNICREDIT BANK AG MUNCHEN |
| KBC BANK NV        | 1,38%        | 28/02/2025 | Belgique  | Monétaire           | -                         |
| FRANCE             | 1,16%        | 01/01/2025 | France    | Repo                | BNP PARIBAS               |
| FRANCE             | 1,10%        | 01/01/2025 | France    | Repo                | LA BANQUE POSTALE         |
| FRANCE             | 0,98%        | 01/01/2025 | France    | Repo                | BNP PARIBAS               |
| FRANCE             | 0,96%        | 01/01/2025 | France    | Repo                | BNP PARIBAS               |
| FRANCE             | 0,96%        | 01/01/2025 | France    | Repo                | LA BANQUE POSTALE         |
| FRANCE             | 0,93%        | 01/01/2025 | France    | Repo                | BNP PARIBAS               |

\* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

\* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

## MONÉTAIRE COURT TERME ■

## Ratio de Liquidités \* (Source : Amundi)

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Actifs à échéance journalière  | 35.56 % |
| Actifs à échéance hebdomadaire | 50.68 % |

## \*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires

**Pour les fonds monétaires à court terme à VL à faible volatilité**, au moins 10 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 30 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables. Les actifs présentant un degré élevé de liquidité, pouvant être vendus et réglés dans un délai d'un jour ouvrable et ont une échéance résiduelle de 190 jours au maximum peuvent également être inclus dans les actifs à échéance hebdomadaire dans la limite de 17,5 %;

**Pour les fonds monétaires à court terme à VLV à court terme**, au moins 7,5 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

## Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

## MONÉTAIRE COURT TERME ■

## Lexique ESG

## Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

## Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

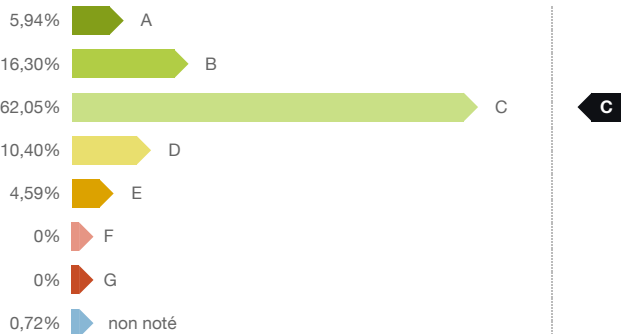
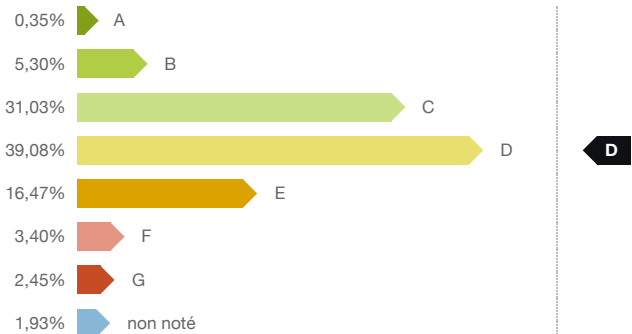
## ISR selon Amundi

Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes F et G <sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille <sup>2</sup>

## NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille<sup>2</sup>De l'univers de référence<sup>3</sup>

## Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

|               |   |
|---------------|---|
| Environnement | C |
| Social        | C |
| Gouvernance   | C |
| Note Globale  | C |

Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)

|                                         |      |
|-----------------------------------------|------|
| % du portefeuille noté ESG <sup>2</sup> | 100% |
|-----------------------------------------|------|

## Label ISR



<sup>1</sup> En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

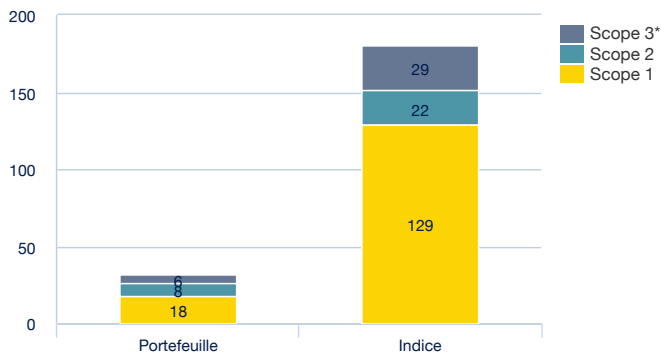
## MONÉTAIRE COURT TERME ■

## Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement<sup>1</sup>

## Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO<sub>2</sub> / M€ (portefeuille/indice) : 32 / 180

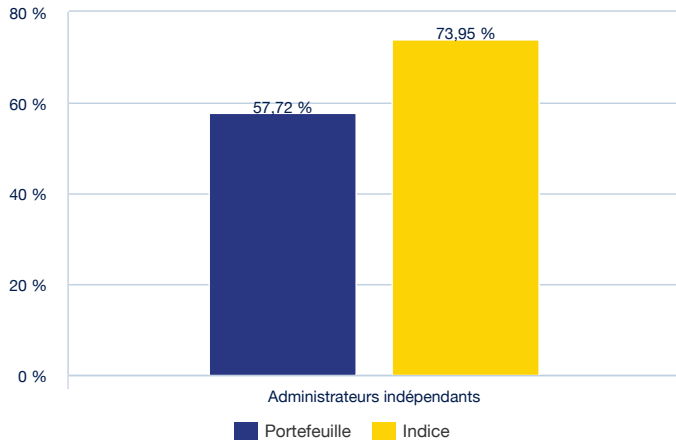
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

\* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture 97,39% 96,79%

Gouvernance<sup>4</sup>

## Indépendance du Conseil d'Administration

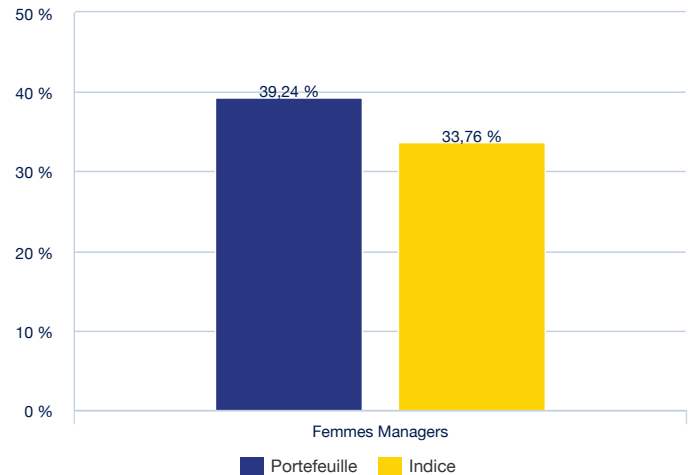


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 79,82% 85,60%

Social<sup>2</sup>

## Mixité des Managers

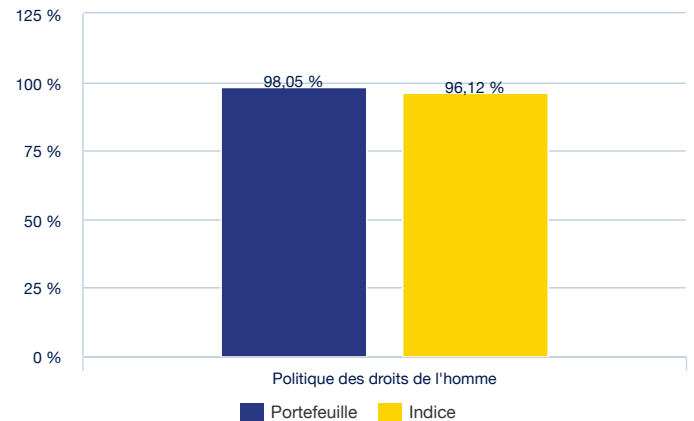


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 84,50% 78,96%

Respect des droits Humains<sup>3</sup>

## Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (portefeuille/indice) 79,82% 85,61%

## Sources et définitions

**1. Indicateur Environnement / indicateur climat.** Intensité en émissions carbone (en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

**2. Indicateur Social:** Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres\*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

**3. Indicateur Respect des Droits Humains.** Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

**4. Indépendance du Conseil d'Administration.** Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.